

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 81-386 du 13 Novembre 1981

chargeant le Camarade Gratien Tonakpon CAPO-
CHICHI, Ministre de l'Alphabétisation et de
la Culture Populaire, de l'intérim du Camarade
Simon Ifédé OGOUMA, Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération pour compter
du 12 Novembre 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 12 Novembre 1981, le Camarade Gratien Tonakpon
CAPO-CHICHI, Ministre de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire est
chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération
pendant l'absence du Camarade Simon Ifédé OGOUMA.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 13 Novembre 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KERREKOU

Ampliatiions : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MACP-MAEC 6 autres
Ministères 20 DPE -- DAJL -- INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DAN 2 DOCT 1 ONEPI-
Gde Chanc. 2 UNB -- ISJ -- BN 6 BCP 1 JORPB 1.-